

<https://www.fenvac.eu/attentats-du-13-novembre-salah>



**ATTENTATS DU
13-NOVEMBRE : SALAH
ABDESLAM "APTE" À
ASSISTER AUX AUDIENCES À
PARTIR DE MARDI**

Publication date: 11/10/2022

- Revue de presse -

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Le principal accusé du procès des attentats du 13-Novembre, Salah Abdeslam, est « apte » à assister aux audiences de la cour d'assises spéciale à partir de mardi, a conclu lundi un rapport de contre-expertise médicale réclamé par le président Jean-Louis Périès.

Salah Abdeslam « est actuellement guéri » du Covid-19 et « depuis le 3 janvier 2022, en application des recommandations en vigueur les plus récentes, il est apte sur le plan médical et sanitaire à assister aux audiences de la cour d'assises », a conclu le rapport consulté par l'AFP.

Strict respect des mesures barrières

Suspendu durant deux semaines, le procès aurait dû reprendre le 6 janvier mais avait été renvoyé le temps de soumettre le principal accusé, Salah Abdeslam, toujours positif au Covid-19, à une contre-expertise médicale.

Selon les deux experts qui signent le rapport, un infectiologue et un pneumologue, Salah Abdeslam a présenté une infection au Covid le 24 décembre 2021. Il avait été testé positif trois jours plus tard. « Il est actuellement guéri de cette infection, avec uniquement une asthénie modérée résiduelle et une toux sèche intermittente, très vraisemblablement d'ailleurs multifactorielle (origine allergique, reflux gastrooesophagien) », détaillent-ils.

« Au regard de la maladie infectieuse dont il a été porteur, aucune mesure médicale ne doit être prise en dehors d'un traitement symptomatique, traitement qui lui a été prescrit », ajoutent les deux experts. « Un strict respect des mesures barrières s'impose à lui lors de la reprise des audiences, mais indépendamment de l'infection qu'il a présentée », soulignent-ils. « La persistance d'une PCR positive plus de 10 jours après le début des symptômes chez un patient immunocompétent, vacciné ou non et ayant présenté une forme peu ou modérément symptomatique d'infection à SARS-CoV-2, ne correspond pas à une excrétion de virus viable et n'est donc pas associée à une contagiosité », ont-ils insisté.

La création d'un « cluster »

La contagiosité supposée de Salah Abdeslam a été au coeur des débats jeudi dernier. Certains avocats, y compris sur les bancs des parties civiles, avaient exprimé la crainte de création d'un « cluster » au sein de la cour d'assises, sans fenêtre, où les accusés sont assis à moins d'un mètre les uns des autres.

Salah Abdeslam, qui a refusé de se faire vacciner « pour des raisons personnelles », a été testé positif au Covid-19 le 27 décembre, pendant la suspension du procès.

Au terme de près de quatre mois d'audience, le procès doit entrer dans une nouvelle phase, celle de l'interrogatoire sur le fond du dossier des 14 accusés présents (six autres, dont cinq présumés morts, sont jugés en leur absence). Mardi, le premier à être interrogé par la cour sera Mohamed Abrini, ami d'enfance de Salah Abdeslam.

PS:

Source : 20minutes.fr

Auteur : 20 Minutes avec AFP

Date : 10/01/2022
